CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2026
18 HEURES 30

Le mercredi 07 octobre 2026 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ, Christian YARD, Julia GERARDIN, Laurent FAVIER, Emelyne VERDIER, Jérôme VIDAL, Margaux FOULONNEAU, Audrey SAHUQUET, Franck LOSMA, Marianna DANKO, Denis RODRIGUEZ, Florence PELLECUER,

Absents excusés : Nicolas MOLIERE,
Procurations :

Julia GERARDIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2026 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, et demande au Conseil Municipal de rajouter un ordre du jour : Décision Modificative accepté à l'unanimité.

POINT SUR LA RECONVERSION CAVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des points à traiter dont la climatisation qui est prévue pour octobre par l'entreprise OMEA. Un devis sera établi par OMEA a l'intention de la pâtissière pour faire du froid en hiver pour compenser la chaleur du four. L'implantation d'un bloc autonome à l'extérieur ne devra pas générer pas un problème esthétique.
Un compromis de vente avec la psychologue est prévu pur le 12 octobre 2026, la signature pour la pizzeria pour fin octobre début novembre ainsi que la vente du logement prévue pour fin novembre.
Une fuite d'eau subsiste au 1er étage, M. RODRIGUEZ Denis rappelle son inquiétude sur la pente de la terrasse nord qui a été noté sur le PV de réception.
Le défibrillateur a été installé dans la cave.
Inauguration de la cave le 27 novembre 2026. Tous les combassol(e)s sont cordialement invités. Il est prévu le nettoyage des vitres et des gaines pour un montant de 766.16 € TTC. JDF Primeur et la pâtissière se chargeront du buffet.
Les panneaux photovoltaïques fonctionnent après une coupure. L'intensité de l'éclairage public du parking a été baissé de 50 % et 70 % à partir de minuit.
Des plantes ont été plantées dans les bacs au RDC pour un montant de 490 €.
Une reprise superficielle des bacs à fleurs a été réalisée, mais les remarques ont été maintenues sur le PV de réception.

DEVIS REPARATION TOITURE ECHOPPE DU SUC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour la réparation de la toiture du local de l'Echoppe du Suc.
L'entreprise PROJAC pour un montant de 900 € HT soit 1 080 € TTC avec notification de non garantie du résultat.
L'entreprise ETTM pour un montant s'élève à 934.00 €HT soit 1 120.80 € TTC.
Après débats et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal approuve :

- Le devis de l'entreprise ETTM pour un montant de 934.00 €HT soit 1 120.80 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier

DELIBERATION DANS LE CADRE ECOPOUSSE

La commune envisage de s'inscrire au déploiement du programme EcoPousse dans l'école maternelle de la commune Combas. Ce programme promeut la sensibilisation aux économies d'énergies. Il est développé dans le cadre du programme ACTEE et le Territoire Energie Gard-SMEG.

Ce programme d'une durée d'une année vise à rendre les élèves acteurs de leur consommation d'énergie. Développer des campagnes d'information auprès des publics scolaires permet d'éduquer la population aux écogestes et à la maîtrise de l'énergie dès le plus jeune âge. Ce programme a été labellisé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie.

Le coût pour la commune est de 99 € HT maximum par an et par classe, et sera réparti aux communes au prorata du nombre d'élèves.

Décision :

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

Approuve le déploiement du programme d'accompagnement EcoPousse et charge le Maire de sa mise en œuvre.

Alloue un budget prévisionnel de 99 € par an et par classe, montant dégressif selon le nombre de classes intéressées par le projet pouvant baisser jusqu'à 82 € pour la mise en œuvre du programme, incluant les coûts de formation, de matériel pédagogique et d'activités, pour 2 classes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TERRITOIRE ENERGIE DU GARD SMEG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention au Territoire Energie du Gard SMEG dans le cadre de l'extension de l'éclairage public à l'entrée de la commune au niveau de l'abri bus scolaire et le remplacement de projecteurs iodure métallique par des projecteurs LED

Le montant des devis proposés par l'entreprise DAUDET Electricité sont :

Extension EP de 3 997.40 € HT soit 4 796.88 € TTC.

Remplacement de projecteurs iodure métallique par des projecteurs LED de 2 260.00 HT soit 2 712 € TTC

Pour un total de 6 257.40 € HT soit 7 508.88 € TTC.

Le cout estimatif est de 6 257.40 € HT soit 7 508.88 € TTC.

Le montant total prévu est donc de 6 257.40 € HT soit 7 508.88 € TTC.

Plan de financement :

Commune coût total HT	4 380 €	soit 70 %
SMEG coût total HT	1 877 €	soit 30 %

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le dossier établi pour une dépense de 6 257€ HT pour l'extension de l'éclairage public à l'entrée de la commune au niveau de l'abri bus scolaire et le remplacement de projecteurs iodure métallique par des projecteurs LED
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au SMEG d'un montant de 1 877 € pour l'année 2027 accompagnée des pièces nécessaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits

DEVIS POUR NOUVEAU MOTEUR CLOCHE EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BODET Campanaire pour le changement du moteur de volée de la cloche de l'Eglise ainsi que la consolidation de sa chaise de support.

Le montant du devis s'élève à 2 133.50 €HT soit 2 560.20€ TTC.

Après débats et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal approuve :

- Le devis de L'entreprise BODET Campanaire pour un montant de 2 133.50 €HT soit 2 560.20€ TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LA MAIN VERTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association la Main Verte (jardins collectifs).

Cette association sollicite la municipalité afin d'obtenir une subvention de 400 € pour pouvoir financer des équipements collectifs. Mesdames Annie SANCHEZ, Marianna DANKO, Julia GERARDIN ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil car elles sont membres de l'association.

Après lecture du rapport moral et financier de L'association la Main Verte et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents dont une abstention, d'allouer une subvention de 400 € à l'association la Main Verte.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT CAUE

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,
Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,
Vu le courrier en date du 14 septembre 2026 du Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Monsieur Marc LARROQUE ;
Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;
Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;
Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

- 1- le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à notre Assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (3-4 réunions annuelles environ).
- 2 - le correspondant sera convié à nos manifestations de sensibilisation des maitres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (atelier de territoire…).
- 3 - le correspondant sera invité à nos actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.
La durée du mandat est de 3 ans.
Le Conseil Municipal propose à l'unanimité des membres présents de désigner :

- Madame DANKO Marianna en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements et ouvertures de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

Au chap. : 21 article 21531 réseau adduction eau	+ 10 000 €
Au chap. : 23 article 2313 construction	+ 20 000 €

Recettes investissement :

Au chap. : 13 article 13461 DETR	+ 30 000 €

Après débats le Conseil Municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

ACTION A ENGAGER SUITE A LA RESTITUTION DU QUESTIONNAIRE ATTENTE ET BESOINS

La réunion publique de vendredi 2 octobre a réunie 121 personnes, 4 commissions sont proposées avec la participation des élus en plus des personnes du village déjà inscrites ou encore à venir.

- **Maison de partage** : Annie SANCHEZ Julia GERARDIN, Emelyne VERDIER, Christian YARD, Marianna DANKO,
- **Risque et sécurité** : Laurent FAVIER, Jérôme VIDAL, Audrey SAHUQUET, Franck LOSMA, Marianna DANKO, Denis RODRIGUEZ,
- **Vie culturelle associations** : Emelyne VERDIER, Margaux FOULONNEAU, Audrey SAHUQUET, Florence PELLECUER, Julia GERARDIN,
- **Terrain de jeux :** Florence PELLECUER, Margaux FOULONNEAU,

Monsieur Denis RODRIGUEZ intervient sur la dangerosité des croisements signalés par des administrés à savoir chemin des aires vieilles, chemin de terre blanche, et la descente rue des garrigues. Une proposition est faite de se rendre sur place pour constater avec Monsieur Denis RODRIGUEZ et les membres de la commission.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain : M. TUFFERY Geoffrey entrepose sur un terrain dans la plaine des déchets, le Conseil Municipal demande que ce terrain soit évacué de tous ces déchets.

Hall cave : une réflexion sur la création d'un espace de convivialité dans le hall de la cave pour les habitants dans leur patrimoine sera à engager.

Déchets verts : les déchets verts sont pour certains brulés dans la plaine et d'autres à coté de la station d'épuration par les employés communaux. Messieurs Yard Christian et RODRIGUEZ Denis se chargeront de trouver des solutions aux brulages des déchets verts.

Chemin de Brie : des arbres penchent du coté de la route, Messieurs Nicolas MOLIERE et Jérôme VIDAL sont chargés de s'en occuper.

Marché dans la cave : le Conseil Municipal se pose la question sur l'organisation d'un marché au sein de la cave à approfondir en relation avec les acheteurs des lots de la cave.

Monte-charge Bibliothèque : le Conseil Municipal souhaite qu'il soit fait une vérification du monte-charge qui se situe dans la cour de l'espace festif pour accéder à la bibliothèque et la mise en place d'une sonnette à l'entrée de la bibliothèque afin que les personnes à mobilité réduite puissent s'y rendre également.

Octobre Rose : le Conseil Muncicipal souhaite que soit mis en place des rubans roses pour Octobre Rose pour la lutte du cancer du sein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00